

Service de paiement par dépôt direct

Le dépôt direct est un service de paiement qui consiste à déposer les paiements directement dans votre compte bancaire, à une date précise. Ce service est offert aux travailleurs accidentés avec :

- une pension à long terme
- des paiements pour pertes financières
- un supplément pour perte de revenus
- une perte financière temporaire
- une indemnité partielle temporaire
- une invalidité totale temporaire

Pourquoi le dépôt direct?

Ce service pratique est offert sans frais. Le dépôt direct signifie que vous n'avez plus à vous inquiéter des retards pouvant survenir avec le traitement des chèques. De même, vous ne connaîtrez pas de retards de paiement en cas d'interruption du service postal ou d'adresse incorrecte.

Le dépôt direct est rapide et sécuritaire. Le dépôt direct est un moyen de paiement qui garantit une plus grande fiabilité et confidentialité qu'un paiement par chèque, car le processus de remise et de dépôt de votre paiement nécessite peu d'étapes.

S'inscrire au dépôt direct

Il vous suffit d'imprimer et de remplir le formulaire de [demande/changement pour dépôt direct du travailleur](#) et assurez-vous d'inclure tous les renseignements bancaires nécessaires. Vous pouvez envoyer votre formulaire par la poste à : C.P. 2415 Edmonton (Alberta) T5J 2S5. Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au numéro sécurisé 780-498-7776 pour assurer la confidentialité de vos renseignements personnels. Votre demande de dépôt direct sera traitée dans les 10 jours ouvrables.

Connaissance du statut de votre paiement

Tous les modes de paiement, sauf les services de rente et les paiements pour perte financière, seront assujettis à un relevé sur lequel figureront les fonds ayant été versés à votre compte bancaire.

Vous pouvez également vérifier le statut de votre paiement en ligne en souscrivant aux [services des travailleurs en ligne](#).

Communiquez avec l'un de nos représentants du Centre des réclamations de la clientèle pour obtenir votre mot de passe temporaire.

Modification de vos renseignements bancaires

Assurez-vous de communiquer avec nous en cas de modifications de vos renseignements bancaires. La CAT exige deux semaines d'avis par écrit.